

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 10 juillet 2023

N° CM10072023-07  
NB/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 4 juillet 2023**

**Nombre de Conseillers : 29**  
**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPALT, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M JC MARCHAND	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme N. FIORI	"	Mme A. RABILLIER
M N. GODET	"	Mme L. AVOINE
Mme MB VINCENT	"	M D. HERAUD
Mme E. RABILLIER	"	Mme I. BROSSET
M P. BOUSSEAU	"	Mme L. VILLATEAU

**Secrétaire :** M J. BALLAY

---

**OBJET : DOMAINE DE LA VALLEE DU LAC – ECHANGES DE TERRAINS AVEC LA SOCIETE DEUXIEME ADRESSE**

CONSIDERANT que, consécutivement à l'acquisition du Camping du Lac, la société Deuxième Adresse a fait procéder à un bornage du site par un géomètre pour y créer son Domaine de La Vallée du Lac ;

CONSIDERANT que les limites cadastrales ne correspondent pas aux limites des parcelles telles qu'elles ont été matérialisées depuis que le site a été vendu par la Commune à des exploitants privés et telles qu'elles ont été arrêtées dans les actes notariés ;

CONSIDERANT que la société Deuxième Adresse a proposé à la Commune de régulariser cette situation en procédant à des échanges de parcelles, selon les plans transmis et commentés aux élus retraçant les limites existantes et les limites cadastrales actuellement en vigueur ;

CONSIDERANT que, suite aux discussions au niveau de la zone située autour de l'ancien bar-restaurant et sa terrasse, la municipalité a souhaité réduire l'empiétement de cette zone sur la propriété communale, notamment au niveau du chemin piétonnier ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission municipale « Espace urbain – Urbanisme de l'habitat et de la voirie » ;

CONSIDERANT les propositions de la société Deuxième Adresse :

- de céder à la Commune l'espace correspondant à la terrasse en conservant néanmoins une bande de 1,90 m au titre de l'article 678 du Code Civil ;
- de céder à la Commune une partie du terrain et des installations situées dans le prolongement du bâtiment et dont elle n'a pas l'utilité ;

- de concéder à la Commune une servitude de raccordement aux installations d'assainissement existantes ;
- de céder à la Commune une partie de la parcelle cadastrée section F n°1432 correspondant au point de collecte des déchets situé à l'entrée Nord du site ;
- de céder à la Commune une partie de la parcelle cadastrée section ZC n°62 située au Sud du site ;
- de récupérer en contrepartie les parcelles présentées aux élus selon les plans annexés à la présente délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

ACCEPTE les propositions d'échanges de terrains entre la Commune et la société Deuxième Adresse ;

AUTORISE Mme le Maire à signer à signer tous actes se rapportant à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Jacques BALLAY**  
Secrétaire de séance

**Michelle DEVANNE**  
Maire